

Honoraire de l'agence Legros Immobilier

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

200 ? TTC par lots principaux, suivant le nombre de lots, avec minimum de perception de 1500 ?

+ 25 ? TTC, par garage ou parking

Vacations (surveillance des travaux, sinistres, etc...) : 50 ? TTC, de l'heure ou fraction d'heure

-GROS TRAVAUX

Recherche des Entreprises – Surveillance – RV de chantiers – répartitions et appels spécifiques des fonds : 3,50 % TTC du montant des travaux

TRANSACTIONS **pour les mandats à compter du 08/12/2018**

Immeubles d'habitation, professionnels, cessions de fonds de commerce ou droit au bail

Forfait de 3500 ? TTC sur la tranche 0 ? à 30 000 ? charge acquéreur

8 % sur la tranche 30 000 ? à 75 000 ? charge acquéreur

7 % sur la tranche 75 000 ? à 150 000 ? charge acquéreur

6 % sur la tranche 150 000 ? à 250 000 ? charge acquéreur

5,5 % sur la tranche à 250 000 ? à 350 000 ? charge acquéreur

5 % sur la tranche à 350 000 ? à 400 000 ? charge acquéreur

HONORAIRES DE GESTION

Prestations principales de Gestion

Honoraires en %

-Locaux d'habitations ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

7 % HT soit 8,4 % TTC

-Locaux meublés

7 % HT soit 8,4 % TTC

-Locaux commerciaux	7 % HT soit 8,4 % TTC
-Locaux professionnels	7 % HT soit 8,4 % TTC
-Immeubles entier (si plus de 5 logements)	7 % HT soit 8,40 % TTC
-Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations Immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2,33 % HT soit 2,80 % TTC 1,83 % HT soit 2,20 % TTC (vacance locataire)

4,5 %	sur la tranche 400 000 à 450 000 ? charge acquéreur
4 %	sur la tranche supérieure à 450 000 ? charge acquéreur